

Question écrite de Florence Lepoivre concernant – Aménagement voirie

Il y a quelques semaines maintenant, la secrétaire d'Etat bruxelloise à la mobilité, Elke Van Den Brandt, lançait un appel à destination des communes qui souhaitaient faire partie d'un projet visant à aménager les voiries de notre région pour donner plus de places aux piétons et aux cyclistes en vue du déconfinement. Elle a ainsi proposé aux communes qui le veulent de les épauler dans la mise en place de ces aménagements visant à offrir aux cyclistes et aux piétons plus de place afin de pouvoir respecter les règles de distanciation physique (appelée officiellement « distanciation sociale » mais vous me permettrez de préférer le terme « physique »).

La commune de Watermael-Boitsfort a répondu à cet appel et j'en suis très heureuse. Toutefois, elle l'a fait de manière terriblement minimaliste et partielle, pour ne pas dire partielle.

En effet, quand on consulte la carte des rues concernées par les adaptations, c'est-à-dire (1) l'instauration de zones résidentielles, (2) la transformation de rues en rues cyclables et (3) l'aménagement de pistes cyclables provisoires, on constate que la commune de Watermael-Boitsfort a simplement proposé de créer une piste cyclable provisoire (avenue Delleur), de prolonger la rue cyclable actuelle rue Middelbourg entre la Chaussée de la Hulpe et la place Wiener et d'établir une zone résidentielle rue de l'Hospice communal.

En résumé, la commune a donc proposé une seule piste cyclable, une seule rue cyclable et une seule zone résidentielle. Vous conviendrez avec moi que c'est une réponse minimaliste à l'appel lancé par la secrétaire d'état bruxelloise à la mobilité.

Vous allez encore me répondre que comparaison n'est pas raison mais à titre d'exemple, Saint-Gilles a décidé de mettre onze rues en zones partagées. Cinq rues cyclables viennent d'être créées, trois autres vont suivre. A Uccle, ce sont une quinzaine de rues qui sont devenues des zones résidentielles et plusieurs rues cyclables ont été mises en place.

Je le disais, la réponse de notre commune est minimaliste et je viens de vous le démontrer. Mais je disais qu'elle était aussi partielle et même partielle. En effet, quand on voit les demandes de la commune, on ne peut que s'étonner de constater que des quartiers entiers de la commune ne sont pas concernés par les demandes de la commune : par exemple rien n'est prévu au Logis-Floréal, rien dans le quartier Dries, etc. alors que ce sont des quartiers plus densément peuplés, avec de nombreux enfants et que des aménagements dans ces quartiers auraient permis aux familles qui y vivent d'avoir un espace en voirie qu'elles n'ont pas toujours dans leur propre logement. Par contre, la rue de l'Hospice communal devient zone résidentielle...

Par ailleurs, la place Keym n'est pas concernée non plus par les aménagements, alors qu'on aurait pu profiter de cet appel pour anticiper des mesures, comme la piétonisation de la place.

Enfin, cet appel aurait aussi pu amener le Collège à anticiper la mise en place de zones 30 sur notre commune, zones qui seront mises en place en janvier 2021.

Mes questions sont donc les suivantes :

Pourriez-vous m'indiquer ce qui a présidé aux choix des rues à mettre en zones résidentielles ou en rues cyclables ? même question concernant les pistes cyclables ?

- Pourquoi n'avoir pas répondu plus largement à l'appel de la région en multipliant les rues concernées par les différentes possibilités ?
- Pourquoi ne pas avoir repris dans le projet des demandes reçues dans le cadre de l'appel à projets pour le budget participatif, i.e. la mise en rue cyclable de la rue Théophile Vander Elst ?

- Pourquoi ne pas avoir prévu d'aménager les quartiers plus peuplés et donc où les espaces privés à disposition des familles sont réduits alors que ça aurait permis aux enfants de jouer dehors de façon plus sécurisée?
- Pourquoi ne pas avoir profité de cet appel pour anticiper certains aménagements pour préparer la mise en zone 30 d'une série de rues de notre commune ?

Florence Lepoivre

REPONSE

Madame la Conseillère,

Je vous remercie pour votre interpellation.

C'est sur proposition de la Région, nous avons pris, dans l'urgence, deux mesures qui confirment l'usage de trois rues (Vénerie-Middelbourg et Hospice Communal), l'une en faveur des cyclistes pour tous les âges et l'autre, au bénéfice de la mobilité piétonne des enfants et des adultes.

Avec ce changement de statut, les usagers auront plus de distance physique, seront plus en sécurité et plus confortables lors de leurs déplacements à vélo et à pied.

Le nouveau statut que reçoivent ces trois rues ne font que confirmer leur usage actuel et dans l'espoir de pérenniser ce qui a été mis en place, nous avons travaillé sur les volets réglementaires (accord de police, modification du règlement du code de la route, etc.).

Nous souhaitons continuer sur cette lancée avec le service de la Mobilité et en concertation avec les services de police pour faire envisager d'autres aménagements de ce type.

A ce moment-là, priorité était donnée à la mise en place, notamment, de tous les aspects logistiques liés à la vie quotidienne de nos habitants et plus particulièrement au soin que nous avons souhaité apporter aux personnes plus fragilisées.

La mise en œuvre de la signalisation a été immédiatement prise en charge par la Région, nos services n'étant pas en mesure de le faire et nous avons tenu compte des autres communes dont certaines sont beaucoup plus denses que la nôtre et confrontées à des problèmes de mobilité très complexes, nécessitant des aménagements temporaires plus conséquents pris également en charge par la Région ...

Nous avons volontairement laissé le projet de la rue cyclable rue Th. Vander Elst parce-que cette demande est faite dans le cadre du budget participatif et que nous voulions la laisser à l'initiative de son auteur et la réaction du public, le processus étant en cours.

Et pour les propositions sur la place Keym, dans la mesure où notre volonté est de pérenniser les aménagements proposés au-delà de la période de dé-confinement, nous préférons que ce type de projet soit éventuellement intégré au projet global de rénovation de la place.

En ce qui concerne l'aménagement de quartiers plus peuplés, je rejoins l'idée de prévoir des zones résidentielles mais cela devrait être étudié plus en détail avec la présence du service mobilité et de la cellule POLUTRA qui pour le moment fonctionne « à minima ».

Pour votre information le GRACQ de Watermael-Boitsfort nous a fait également fait une série de propositions ; elles seront également examinées par les services.

Dans le même ordre d'idée, suite à une demande d'un collectif d'habitants, nous avons décidé cette année de décentraliser le village de la mobilité à l'occasion de la journée sans voiture.

Cela pourra se faire grâce à un subside que nous avons obtenu dans le cadre d'un appel à projet.

Marie-Noëlle Stassart